



Commune de Plouguerneau
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 mars 2017
--oOo--

Nombre de conseillers :

En exercice	29
Présents	25
Votants	29

Date d'envoi de la convocation : 23 mars 2017

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le jeudi 30 mars 2017 à 20h00 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Yannig ROBIN, Maire.

SECRETARE DE SEANCE : JEAN-PAUL LE GALL élu à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS : Yannig ROBIN – Andrew LINCOLN – Pierre APPRIOU – Nathalie VIGOUROUX – Yannik BIGOUIN – Elisabeth LE BIHAN – Jean-Yves GUEGUEN – Jean-Luc KERDONCUFF – Jean-Claude MERDY – Jean Paul LE GALL – Philippe CARIOU – Cécile TRIVIDIC – Isabelle BLOAS DEWU – François MERIEN – Christophe DELANOE – Aude DUNIAU-SMITH – Marcel LE DALL – Fabienne BRITES – Audrey COUSQUER – Alain ROMÉY – Jacques HENNEBELLE – Bruno BOZEC – Jean-Robert DANIEL – Lydie GOURLAY – Lédie LE HIR

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Marie-Pierre CABON	Procuration à	Fabienne BRITES
Naïg ETIENNE	Procuration à	Nathalie VIGOUROUX
Anaïs THERASSE	Procuration à	Bruno BOZEC
Amélie CHARTON	Procuration à	Alain ROMÉY

Nomenclature ACTES 7.1.6	MODIFICATION TARIFS BUDGET PORTS 2017
------------------------------------	--

Après avis du conseil portuaire en date du 08 mars 2017 et de la commission finances en date du 21 mars 2017, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver quelques modifications sur les tarifs portuaires votés en conseil municipal en date du 14 décembre 2016 .

Mouillages dans les ports	Tarifs 2016	Tarifs 2017	Modification mars 2017
Forfait mensuel* – Matériels lourds		6 € / m ² / mois	3 € / m ² / mois
Matériels légers (bacs et filets)		3 € / m ² / mois	
Forfait mensuel* – Zone de 80m ² pour le stockage de matériels légers (bacs et filets)			120 € / mois
Forfait annuel* – Zone de 80m ² pour le stockage de matériels légers (bacs et filets) + 20 jours de droit d'occupation du quai par an			1440 € / an

* montant indivisible du fait du caractère forfaitaire de l'occupation

Ces nouveaux tarifs entreront en application à compter du 1^{er} avril 2017.
Les tarifs suivants restent inchangés.

Mouillages dans les ports	Tarifs 2016	Tarifs 2017
Professionnels/an* :	65,00 €	68,00 €
Autres/an :	45,00 €	47,00 €
Corps morts de passage visiteurs/jour :	5,00 €	5,00 €
Corps morts de passage visiteurs /semaine (7 jours)* :	30,00 €	30,00 €

Occupation des infrastructures portuaires (terre-pleins, quais, cales)	Tarifs 2016	Tarifs 2017
Véhicules légers/jour :	5,00 €	5,00 €
Véhicules légers/mois*:	25,00 €	25,00 €
Véhicules lourds 3,5 T/jour :	7,00 €	7,00 €
Véhicules lourds 3,5 T/mois :	35,00 €	35,00 €
Navires (à quai ou sur le quai et haut de grève) / jour :	5,00 €	5,00 €

Avis du Conseil Municipal : 21 voix pour, 3 contre (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL) et 5 abstentions (A. ROMÉY – B. BOZEC – A. CHARTON – A.THERASSE – J. HENNEBELLE).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme en Mairie le 3 avril 2017

Le Maire,
Yannig ROBIN

